**Mesures de sécurisation des bâtiments et installations**

* **Description des critères de protection :**

Tous les bâtiments occupés par le Sénat, à de rares exceptions près (immeubles éloignés comme celui de Longpont-sur-Orge ; immeubles occupés par les personnels de La Chaîne parlementaire Public Sénat), font l’objet d’une surveillance permanente par le biais de caméras de vidéo-protection et d’alarmes « intrusion » relevant de technologies diverses, qui permettent de détecter les accès anormaux. En outre, les bâtiments et certains locaux sensibles sont placés sous contrôle d’accès.

Les modalités de protection des différents bâtiments découlent de l’articulation entre plusieurs critères qui permettent de dégager les catégories suivantes, par ordre décroissant de protection :

* l’Hôtel de la Présidence est, en raison de sa sensibilité sécuritaire et institutionnelle, placé sous la protection directe et exclusive de la Garde républicaine (effectifs militaires) qui en contrôle les accès ;
* le Palais du Luxembourg est protégé à la fois par le service de sécurité du Sénat, composé d’effectifs civils, et par la Garde républicaine, qui dispose de plusieurs postes statiques visant à en sécuriser les accès (guérites à protection balistique du 15 rue de Vaugirard ; postes permanents de la Cour de Jonction au niveau du 15 *bis* rue de Vaugirard ; présence dans les deux salles d’accueil du 15 et du 15 *ter* rue de Vaugirard dans leurs horaires d’ouverture…) et de locaux permettant d’abriter les effectifs requis pour la mise en place d’une force d’intervention en première riposte en cas de nécessité. L’accès des visiteurs est strictement contrôlé et les usagers (qui disposent d’un titre d’accès) doivent emprunter des obstacles qui garantissent l’unicité des passages (et interdisent de faire entrer une personne non-badgée avec soi) ;
* les dépendances dites « sénatoriales », c’est-à-dire qui accueillent des bureaux ou des salles de réunion destinés aux Sénateurs et à leurs collaborateurs, disposent d’une salle d’accueil et de la présence permanente d’un ou plusieurs surveillants du Palais dans leurs horaires d’ouverture. Les accès des visiteurs sont contrôlés dans les salles d’accueil (voir *infra*) et les accès des usagers sont soumis à l’unicité de passage, soit au moyen d’obstacles physiques, soit grâce à la présence d’effectifs chargés de faire respecter cette consigne ;
* les dépendances à usage de bureaux des directions (occupées par des fonctionnaires et contractuels) sont sécurisées par des lecteurs de badges magnétiques, parfois un « effet de sas » entre deux portes d’accès successives, et des « points intrusion » sur les fenêtres et portes sensibles. Les éventuels locaux techniques sensibles qu’elles abritent sont également sécurisés par des lecteurs de badges magnétiques ;
* les bâtiments techniques (orangeries, lieux de stockage, serres de Longpont-sur-Orge) font l’objet de dispositifs de protection plus légers, de même que les immeubles confiés à La Chaîne Parlementaire Public Sénat (20 rue de Vaugirard et 92 boulevard Raspail).

Le Musée du Luxembourg fait l’objet d’un traitement particulier : géré par la Réunion des Musées nationaux (RMN), il est gardienné en permanence en période d’exposition. Un protocole particulier est conclu entre le Sénat, la RMN et la Préfecture de police pour garantir l’intervention rapide des effectifs de police en cas d’intrusion.

* **Moyen mis en œuvre :**

a) S’agissant de la **sécurité-incendie**, les membres du service de sécurité ont tous une qualification SSIAP, condition requise pour se présenter au concours de surveillant du palais : ils sont aptes à intervenir en attendant l’arrivée des secours. Ils sont, par ailleurs, chargés de délivrer des « permis de feu » et d’effectuer des rondes pour s’assurer du plein respect des règles de sécurité-incendie sur les chantiers.

Sur le plan des équipements, la plupart des bâtiments du Sénat sont protégés par un système de sécurité-incendie (SSI) de catégorie A, avec report des détections au Poste central de Sécurité (PCS) exploité 24 heures sur 24 et 365 jours par an. En particulier, le Palais du Luxembourg et les principales dépendances sont équipés d’un tel système.

Dans le strict respect de la réglementation applicable, quelques bâtiments ne sont pas dotés d’un SSI de catégorie A : certaines dépendances sont ainsi équipées d’un SSI de catégorie B ; leurs déclencheurs manuels ont vocation à être activés par les occupants en cas de sinistre (le déclenchement fait l’objet d’un report immédiat au PCS par télétransmission, permettant au service de sécurité, selon les cas, de se rendre sur place ou de faire appel à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris), d’un centralisateur de mise en sécurité incendie, de dispositifs actionnés de sécurité et d’une alarme générale d’évacuation.

Les dépendances concernées sont les suivantes :

* le bâtiment du 4 rue Casimir Delavigne, le choix d’un système de catégorie B reposant sur le fait qu’il s’agit d’un bâtiment en location ;
* l’ensemble immobilier du 64 et 64 *bis* boulevard Saint-Michel qui, du fait de son éloignement par rapport au Palais, n’est pas susceptible d’être atteint en temps utile par le service de sécurité du Sénat pour une levée de doute ; le système retenu repose ainsi, en cas d’activation d’un déclencheur manuel, sur une levée de doute effectuée par le gardien-concierge de l’immeuble et sur l’appel immédiat de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris par le PCS (le service de sécurité dépêche également une équipe d’intervention sur site à des fins de coordination et d’appui auprès de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris).

Certaines dépendances sont équipées d’un système de sécurité incendie de catégorie D ou E, selon les cas, avec alarmes de type 3 ou 4, composé de diffuseurs sonores pour alerter les occupants en cas d’incendie et de déclencheurs manuels (leur déclenchement fait l’objet d’un report immédiat au PCS) mais ne comportant ni centrale de mise en sécurité incendie, ni dispositifs actionnés de sécurité (portes et clapets coupe-feu notamment).

Enfin, certaines dépendances sont équipées de détecteurs autonomes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bâtiment** | **Dénomination** | **Type d'installations** |
| A | Palais du Luxembourg | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| B | Bâtiment de jonction | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| C | Petit Luxembourg aile Est | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| CA | 4, rue Casimir Delavigne | Catégorie B |
| CD | 6, rue Casimir Delavigne | Détecteurs autonomes |
| D | Petit Luxembourg aile Ouest | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| DP | Pavillon de l’Orangerie | E.A de type 3 |
| E | Orangerie Férou | E.A de type 4 |
| EN | Entrepôt Ney | Détecteurs autonomes |
| F | Musée du Luxembourg | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| GA | 6, rue Garancière | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| GB | 8, rue Garancière | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| GC | 10, rue Garancière | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| GR | 9, rue Servandoni | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| GS | 11, rue Servandoni | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| GT | 13, rue Servandoni | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| H | 92, bd Raspail | Détecteurs autonomes |
| I | 64, bd Saint-Michel | Catégorie B + DAAF dans les logements |
| J | 20, rue de Tournon | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| L | Palais du Luxembourg -zone Clemenceau et parking | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| M | 20, rue de Vaugirard | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| NA | 75, rue Bonaparte | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| NB | 77, rue Bonaparte | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| O | 36, rue de Vaugirard (bâtiment en briques) | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| P | 36, rue de Vaugirard (vieux bâtiment) | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| RA | 25, rue de Vaugirard | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| RB | 36, rue de Vaugirard | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| RD | 46, rue de Vaugirard | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| S | Palais du Luxembourg, zone Boulingrins, Cour d’Honneur et abri Médicis | Catégorie A avec alarme de type 1 |
| T1 | Abri Musée | Aucune installation incendie |
| T2-T3 | Abri Présidence | Aucune installation incendie |
| U1 | Théâtre des Marionnettes | Aucune installation incendie |
| U2 | La Table du Luxembourg | Aucune installation incendie |
| UA | Pavillon Nord-Est | Aucune installation incendie |
| UB | Buvette de la Fontaine | Aucune installation incendie |
| UC | Champignon Nord | Aucune installation incendie |
| UD | Pavillon Nord-Ouest et dépôt de terre | Aucune installation incendie |
| UE | Pavillon Sud-Ouest et aile contiguë côté Nord | Aucune installation incendie |
| UF | Fontaine Médicis | Aucune installation incendie |
| UG | Champignon Sud | Aucune installation incendie |
| UH | Dépôt concessionnaires | Aucune installation incendie |
| UI | Dépôt de l’Infirmerie | E.A de type 4 |
| UJ | Jardin d’enfnts, crèche, poste de garde | Aucune installation incendie |
| UK | Kiosques concédés | Aucune installation incendie |
| UL | Sanitaires de la Roseraie | Aucune installation incendie |
| UM | Kiosque à musique | Aucune installation incendie |
| UN | Pavillon Guynemer | E.A de type 4 |
| UO | Kiosques d’orientation | Aucune installation incendie |
| UR | Pavillon Raynal | Aucune installation incendie |
| US | Serres | Aucune installation incendie |
| UT | Tennis | Aucune installation incendie |
| UU | Parc à jeux concessionnaire | Aucune installation incendie |
| UV | Pavillon Davioud | Aucune installation incendie |
| UW | Rucher | Aucune installation incendie |
| UX | Abris publics | Aucune installation incendie |
| UY | Grand bassin | Aucune installation incendie |
| X | Longpont-sur-Orge | Aucune installation incendie |
| Y | Orangerie Auguste Comte et pavillons d’entrée | Catégorie B |
| Z | 13, rue Garancière | Catégorie A avec alarme de type 1 |

b) S’agissant de la **sûreté-intrusion**, le Palais et ses dépendances sont protégés en permanence par le service de sécurité du Sénat (composé de 90 surveillants du Palais) et par un Bureau militaire assisté par un détachement de la Garde républicaine, qui dispose d’un armement lourd.

Sur le plan matériel, les principales mesures prises sont les suivantes (la liste suivante n’est pas exhaustive, certains éléments du dispositif de sûreté du Sénat étant strictement confidentiels) :

* le Palais et le Jardin sont enceints de grilles hautes, les abords du Palais étant surveillés en permanence par des caméras de vidéo-protection reportées au PCS et par des effectifs armés de la Garde républicaine ;
* les abords des bâtiments sont, eux aussi, surveillés par une centaine de caméras de vidéo-protection ;
* les accès extérieurs aux bâtiments, ainsi que les accès sensibles (accès à des locaux techniques critiques, communications entre bâtiments…) sont sécurisés par des lecteurs de badges magnétiques dotés d’un « contact intrusion » qui émet une alarme, reportée au PCS, en cas d’évènement anormal ;
* les accès intérieurs sont sécurisés soit par des serrures électroniques, soit par des serrures mécaniques ;
* de nombreux vitrages sont renforcés (type « SECURIT », voire pare-balles) ;
* pour les bâtiments susceptibles de recevoir des personnes extérieures au Sénat (Palais, immeubles du 26-36 rue de Vaugirard, immeuble du 46 rue de Vaugirard, immeubles du 75-77 rue Bonaparte), des salles d’accueil permettent un contrôle systématique des visiteurs (passage sous des portiques de détection des métaux, contrôle des bagages dans un tunnel à rayons X) pour empêcher l’introduction de tout objet dangereux ;
* un contrôle systématique des accès de véhicules est prévu pour l’accès au Palais (contrôle par badge magnétique et contrôle physique par les surveillants du Palais), au 36 rue de Vaugirard (contrôle par badge magnétique pour les usagers, et par les surveillants pour les extérieurs), et au Jardin (enregistrement préalable de l’identité du conducteur et accès soumis à la fourniture d’une pièce d’identité et à une autorisation préalable expresse ; contrôle d’identité effectué par la Garde républicaine à la porte Odéon et par les surveillants du Jardin aux autres portes) ;
* pour le Jardin, sa surveillance est assurée en journée par des effectifs spécialisés ; la nuit, c’est une zone militarisée sous le contrôle de la Garde républicaine qui y effectue des patrouilles.
* **Montant des dépenses budgétaires inscrites ou programmées :**

Des travaux d’extension du système de contrôle d’accès du Sénat, consistant en l’installation de nouveaux lecteurs de badges magnétiques, ont été réalisés au cours de l’année écoulée, pour un coût de 74 399,03 € TTC.

Une opération de rénovation du système de vidéoprotection du Sénat, qui conduira notamment à l’augmentation du nombre de caméras et à la mise sous vidéoprotection des portes d’accès au Jardin du Luxembourg, est en cours de réalisation et doit s’achever en 2026. Le montant des travaux s’élève à environ 3,6 M € TTC.

Une opération de rénovation du système de sécurité incendie du Palais du Luxembourg et de ses principales dépendances est également à l’étude.

Ces montants ne tiennent pas compte des dépenses relatives, par exemple, à la rémunération des personnels en charge de la sécurité (division de la Sécurité de la Direction de l’Accueil et de la Sécurité : surveillants du Palais et du Jardin) ; il n’intègre pas non plus la valorisation de la protection accordée par le détachement de la Garde républicaine prévu par l’ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.